



Photographie de arbyreed sur : <http://www.flickr.com/photos/19779889@N00/>

Réformer la corruption de l'or noir nigérian ? Première partie : Cartographie des risques de corruption dans la gouvernance de la filière pétrole

Le pétrole domine l'économie nigériane et alimente en grande majorité les recettes publiques. Parallèlement, le Nigeria est perçu comme un des pays les plus corrompus au monde et sa filière pétrole serait gangrenée par la corruption.¹ Etant donné la complexité et la grande opacité des transactions pétrolières, il est difficile d'établir précisément comment, quand et dans quelle mesure la corruption se manifeste. Cette Note de synthèse U4 tend à montrer en quoi les institutions publiques qui régissent le secteur pétrolier du Nigeria favorisent l'existence de la corruption. Elle présente les risques de corruption dans six domaines en particulier : l'octroi de permis, l'octroi de contrats, les goulots d'étranglement et l'inertie, le rôle du bunkering, l'exportation du brut et l'importation de produits raffinés. Cette Note de synthèse est la première d'une série de deux. La seconde Note se propose d'aborder les politiques et programmes visant à enrayer les pratiques de corruption au sein du secteur pétrolier nigérian.

Le pétrole dans le contexte nigérian

Le Nigeria est le plus grand producteur de pétrole de l'Afrique subsaharienne, un pays pourvu de réserves

dépassant largement celles de ses voisins. Bien qu'il ne soit que le onzième producteur à l'échelle mondiale, le Nigeria bénéficie d'un certain rayonnement international grâce à la grande qualité de son brut, l'accessibilité aux marchés occidentaux et la poursuite du potentiel d'exploration. En outre, contrairement à d'autres pays producteurs de pétrole, la tendance à la nationalisation des ressources est faible. En 2007, les gains pétroliers représentaient 85% des recettes publiques et 99% des revenus d'exportation.² En dépit des plus de 400 milliards USD de gains pétroliers du gouvernement nigérian depuis 1970, on constate une baisse du niveau de vie. La très large population du Nigeria, estimée entre 120 et 150 millions, vit dans des conditions aussi rudimentaires que la moyenne du continent.³



Par Alexandra Gillies
Doctorante, Centre d'études
internationales
Université de Cambridge
Téléchargez cette Note de
synthèse sur
<http://www.u4.no/>

La richesse pétrolière alimente également l'instabilité, la corruption et les politiques de patronage qui caractérisent la gouvernance du pays. Les élections de 2007 illustrent parfaitement ce mode de gouvernance improductif. Après huit ans de mandat, le président Olusegun Obasanjo confia le pouvoir à Umaru Yar'Adua par l'entremise d'un scrutin vivement contesté par les observateurs. En dépit de ces difficultés, la réintroduction du règne civil en 1999 permit d'entreprendre des réformes. Obasanjo réunit une équipe de technocrates très compétente qui sut mettre en œuvre une réforme du secteur des banques et assurances, accélérer la poursuite de hauts fonctionnaires pour corruption, stabiliser la devise nationale, rembourser la dette extérieure et améliorer les procédures d'établissement du budget et la transparence.⁴

Quels organismes publics régissent la filière pétrole ?

Quatre institutions gouvernementales dirigent les affaires de l'industrie pétrolière du Nigeria :

La **Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC)**, la compagnie pétrolière nationale du Nigeria contrôle un large éventail d'activités amont et aval. La NNPC compte plus de 9000 salariés. Ses multiples fonctions comprennent l'exploitation de douze filiales, parmi lesquelles des raffineries, des usines pétrochimiques et des négociants en produits pétroliers. La plus importante filiale, National Petroleum Investment Management Services (NAPIMS) – qui agit en qualité de concessionnaire de l'industrie – passe des contrats avec les compagnies pétrolières au nom du gouvernement. L'ampleur de ses effectifs, de son budget, de son mandat ainsi que sa grande connaissance du marché font du NNPC le principal acteur de la filière.

Le **ministère du Pétrole** (appelé ministère de l'Énergie pendant une période) est chargé de la supervision technique de la NNPC et mène la politique relative au secteur pétrolier. Mis à part les derniers mois du gouvernement d'Obasanjo, le président cumule le mandat de ministre du Pétrole depuis 1999. Le secrétaire d'État au Pétrole, un ministre délégué, exerce une certaine influence mais n'a guère d'autorité unilatérale. Au moment de cette publication, Yar'Adua venait d'annoncer la nomination de Rilwanu Lukman au poste de ministre du Pétrole.

Le **président et ses hauts conseillers** composent, aux côtés de la direction de la NNPC, le cercle restreint de la prise de décision relative à la filière pétrole. Le président, qui a également cumulé la fonction de ministre du Pétrole, joue un rôle direct et déterminant dans les transactions pétrolières. Pour les accompagner dans cet effort, les présidents Obasanjo et Yar'Adua ont tous deux nommé deux conseillers supérieurs en ressources pétrolières, qui exercent une grande autorité lorsqu'ils agissent au nom du président.

La **Direction des ressources pétrolières (DPR, acronyme en anglais)** est l'organisme de surveillance de l'industrie. Jusqu'en 1988, la DPR était une branche de la NNPC; une situation insoutenable où l'organisme de surveillance était subordonné au plus grand protagoniste de l'industrie. Bien que la DPR et la NNPC opèrent séparément sous la tutelle du ministère du Pétrole, la NNPC a conservé quelques fonctions de contrôle. La mission de la DPR consiste à allouer les blocs pétroliers, collecter les redevances, faire appliquer la réglementation du secteur (sûreté, environnement, combustion en torchère, etc.) ainsi que d'autres tâches de supervision technique.

La capacité de cet ensemble d'acteurs à assumer ses fonctions de manière efficace a fait l'objet de nombreuses critiques. Au cahier de doléances figurent principalement : la faible marge de manœuvre de la DPR, l'intrusion de la NNPC dans les fonctions de contrôle et d'élaboration de politiques, le manque de supervision et de responsabilisation de la NNPC et l'absence d'initiatives en matière d'efficacité et de performance.

Comment la filière amont est-elle organisée ?

La majeure partie de la production pétrolière du Nigeria est administrée par **six grandes entreprises conjointes**, dont la NNPC constitue l'actionnaire majoritaire, supervisant de 55 à 60 % des actifs. Les compagnies de pétrole occidentales sont des actionnaires minoritaires qui exploitent les champs. Les gains de ces partenaires découlent de la vente de leurs parts respectives de production de brut. Puis, l'exploitant verse une redevance (collectée par la DPR), calculée en fonction du montant de la production, et l'impôt sur les bénéfices pétroliers (perçu par l'administration fiscale) établi selon ses revenus. La NNPC et la compagnie pétrolière se partagent les coûts d'exploitation relatifs à l'exploration et la production. La NNPC éprouve constamment des difficultés à verser sa part des coûts d'exploitation et se retrouve ainsi contrainte à multiplier les emprunts auprès de ses entreprises partenaires.

Dans les années 1990, le Nigeria commença à proposer des **contrats de partage de la production (PSC, acronyme en anglais)** pour les blocs au large (offshore) afin d'encourager l'exploration en eaux profondes, de diversifier les acteurs commerciaux de la filière et d'éviter les écueils des appels de fonds. La production des PSC est passée de 106.000 barils par jour (bpj) en 2001 à près de 595.000 bpj en 2008, et pourrait encore doubler d'ici 2010.⁵ A titre de comparaison, la production moyenne globale en 2007 était de 2,2 millions bpj. Dans le cadre d'un PSC, l'exploitant encoure tous les risques puisqu'il avance les fonds destinés aux activités d'exploration et de production. Si et lorsque la production démarre, les hydrocarbures sont divisés en « cost oil » ou coûts pétroliers et « profit oil » ou bénéfices pétroliers. Les coûts pétroliers reviennent à l'exploitant pour qu'il puisse amortir ses investissements. Les bénéfices pétroliers sont partagés entre l'exploitant et la NNPC conformément aux taux fixés aux termes du contrat. En outre, l'exploitant verse l'impôt sur les bénéfices pétroliers basé sur le solde de sa production et s'acquitte des redevances calculées en fonction de la production. Pour le gouvernement, les contrats de partage de la production sont en réalité moins avantageux financièrement que les entreprises conjointes.

Quels sont les gisements de corruption ?

Dans le cadre des interactions complexes relevant de la filière pétrole du Nigeria, plusieurs domaines apparaissent comme des gisements potentiels de corruption.

Octroi des permis d'exploration

Les gouvernements de la plupart des pays riches en hydrocarbures délivrent directement les très précieux permis d'exploration et de production de pétrole. En l'absence de procédures d'octroi bien réglementées, ces transactions sont autant d'opportunités de corruption. La Loi sur les ressources pétrolières du Nigeria (Petroleum Act) confère au ministre du Pétrole la pleine autorité sur l'attribution des permis d'exploration, de prospection et de forage de pétrole. Par conséquent, l'attribution des blocs ne répond ni à un processus juridiquement mandaté, ni à un mécanisme de veille. Au cours du règne militaire, la plupart des permis étaient octroyés à la discrétion du chef d'État. Lorsque le président Obasanjo prit ses fonctions en 1999, il annula onze des blocs qui avaient été distribués aux officiers militaires supérieurs et à leurs alliés par le gouvernement militaire précédent, peu de temps avant son départ.

Sous prétexte de mettre un terme à de telles pratiques, Obasanjo entreprit de rendre les tours d'enchères des blocs pétroliers du Nigeria plus compétitifs et transparents. Pour la première fois, le gouvernement annonça publiquement les blocs disponibles et les critères de sélection, puis divulgua les diverses offres proposées. Toutefois, les grands tours d'enchères organisés par la DPR en 2000, 2005, 2006 et 2007 connurent de grands dysfonctionnements. Au profit de certaines sociétés, le gouvernement imposa des partenariats sans fournir d'explication, il ne respecta pas rigoureusement les échéances des bonus de signatures

et n'appliqua pas les normes de qualification des tours d'enchères de façon cohérente. Parmi les violations les plus flagrantes, on peut citer l'octroi de droits préférentiels (first refusal rights) aux sociétés promettant de réaliser des investissements dans le secteur de l'énergie. Certaines de ces sociétés n'ont pas les moyens d'accomplir ces tâches, ainsi la plupart de ces promesses d'investissements resteront lettre morte. En 2008, des enquêtes sur les tours d'enchères menés par la Présidence et la Chambre des représentants ont révélé ses manipulations et se sont soldées par le limogeage du directeur de la DPR et la révocation de plusieurs blocs.⁶

Octroi de contrats

L'octroi de nombreux gros contrats, principalement à des sociétés de services pétroliers, est une des composantes de la filière de l'or noir. En principe, l'exploitant est chargé d'attribuer ces contrats. Néanmoins, le gouvernement nigérian exerce un contrôle non négligeable sur ces transactions. Dans le cadre d'une entreprise conjointe, la NNPC avalise l'ensemble des contrats ou dépenses de plus de 1 million USD. S'agissant des PSC, NAPIMS approuve tous les montants supérieurs à 250, 000 USD. D'anciens cadres de la NNPC ainsi que des experts de la filière ont affirmé lors d'entretiens que ces seuils étaient très bas comparés aux normes de l'industrie et favorisaient l'ingérence du gouvernement dans la gestion des contrats.⁷

Plusieurs poursuites judiciaires récentes, en vertu de la Loi anti-corruption américaine (FCPA, acronyme en anglais), ont démontré comment la corruption s'imisce dans les procédures contractuelles. A titre d'exemple, en 2008, Albert Jackson Stanley de Kellogg, Brown & Root, une compagnie pétrolière américaine, a plaidé coupable pour le versement de près de 180 millions USD de pots-de-vin à la NNPC, au ministère du Pétrole et à d'autres fonctionnaires. La compagnie souhaitait décrocher quatre contrats, d'une valeur totale de plus de 6 milliards USD, afin d'édifier un complexe de gaz naturel liquéfié. Certaines pièces du procès montrent comment les futurs contractants ont eu recours à des sociétés de conseil fictives pour acheminer les paiements au gouvernement, ont manipulé les systèmes financiers de leur propre compagnie en vue d'obtenir plus d'argent liquide, et ont versé les paiements à des représentants désignés par l'élite dirigeante.⁸

Outre les pots-de-vin, les fonctionnaires peuvent tirer parti de procédures favorisant les sociétés au sein desquelles ils ont un enjeu financier. Ainsi, de hauts responsables politiques auraient manipulé les soumissions afin de favoriser Intels Nigeria Ltd, une grande société de logistique, à des fins personnelles.⁹ Par ailleurs, les fonctionnaires peuvent privilégier les entreprises de leurs alliés, puis chercher à obtenir des faveurs politiques ou une contrepartie commerciale.

Goulots d'étranglement et inertie

Les compagnies pétrolières et les compagnies de services pétroliers, qui font des transactions avec les institutions publiques du Nigeria, sont régulièrement confrontées à des retards et à un manque d'efficacité onéreux. Bien qu'il ne s'agisse pas de corruption en soi, de tels retards créent autant de prétextes et d'opportunités de « graissage de patte » en vue d'accélérer les procédures. Les trois exemples suivants illustrent cette inertie :

Premièrement, les compagnies pétrolières doivent obtenir un accord et un visa pour chacun de leurs employés expatriés. L'administration américaine considère les retards s'y afférant comme un obstacle commercial.¹⁰ Deuxièmement, l'importation de biens et de matériels implique des retards dans les formalités douanières et portuaires. En 2007, le ministère américain de la Justice a enquêté sur une douzaine de compagnies de services pétroliers (notamment les poids lourds de l'industrie Schlumberger et Transocean) suite à des accusations de corruption des autorités douanières nigérianes par l'entremise d'une société tierce.¹¹ Les investigations du FCPA ont permis d'apporter la preuve de l'existence de pratiques depuis longtemps soupçonnées : il est largement reconnu que les postes de direction au sein des autorités

douanières et portuaires sont extrêmement rentables pour ceux qui les occupent.¹²

Enfin, les contrats et autres dépenses dépassant les seuils bas fixés requièrent l'aval de la NNPC. La plupart des contrats font l'objet d'un processus d'approbation à trois tiers qui se compose de NAPIMS, du Conseil exécutif du groupe et du Conseil d'administration de la NNPC tandis que l'attribution de plus gros contrats nécessite également l'aval du Conseil exécutif fédéral. La réévaluation des contrats prend en moyenne 24 mois, alors que la moyenne globale de l'industrie se rapproche des six à neuf mois.¹³ Ce goulot d'étranglement permet aux hauts fonctionnaires de la NNPC de conserver leur rôle de cerbères de l'industrie. Ce mode de protectionnisme va souvent à l'encontre de la logique d'optimisation des profits de la compagnie pétrolière nationale. Par conséquent, ces fonctions demeurent inefficaces, politisées et sont propices aux intérêts individuels.

Bunkering

Le « bunkering » signifie le pillage de pétrole brut prélevé directement dans les oléoducs, les stations de traitement et les entrepôts destinés à l'exportation. En général, on estime à près de 100,000 bpj les pertes issues du bunkering au Nigeria, soit une quantité équivalente à l'ensemble de la production pétrolière du Cameroun. Certaines sources avancent même des pertes aussi élevées que 600,000 bpj.¹⁴

Il est de notoriété publique que les activités de bunkering font l'objet de collusions entre le gouvernement et les représentants des compagnies pétrolières. Des groupes de jeunes hommes bien armés réalisent habituellement les sabotages d'oléoducs mais leurs activités sont supervisées par de puissants protagonistes.¹⁵ D'autres méthodes de bunkering (ex : le chargement sur navires marchands d'une quantité de brut supérieure à celle consignée) ne peut sans doute se faire que grâce à la complicité de représentants officiels.

Le bunkering induit des coûts élevés. Il diminue la quantité de brut nigérian exporté, réduisant ainsi les recettes de l'Etat. Les risques de sécurité et les avaries de matériel associés aux activités de bunkering font fuir les investissements dans l'exploration et la production terrestre. Plus insidieusement, le bunkering fournit des rentrées régulières d'argent permettant de financer les mouvements militants et de soudoyer les organisations responsables de la déstabilisation de la région du Delta. La grande disponibilité d'argent liquide facilite l'acquisition d'armes, la rétribution des forces militantes, et la corruption des fonctionnaires.

Exportation de brut et importation de produits raffinés

Tous les ans, la NNPC délivre des contrats de « lifting » ou d'exportation à des compagnies pétrolières internationales, à plusieurs sociétés affiliées à la NNPC et à quelques gouvernements étrangers. Les négociants achètent le brut à la NNPC au prix du marché et le revendent à des raffineries et à d'autres acquéreurs dans le monde entier. De même, la NNPC octroie des permis d'importation de produits pétroliers raffinés (pétrole, kérosène et diesel).

Ces transactions d'import-export engendrent des taux élevés de rentes fongibles, et le manque de transparence qui les accompagne crée de nombreuses opportunités de corruption. Suite à un processus de pré-qualification d'attribution de permis, il n'est pas aisé de déterminer les modalités de sélection des acquéreurs ou le montant des contrats. La presse signale que les fonctionnaires reçoivent régulièrement des versements provenant des entreprises concernées.¹⁶

En raison d'une mauvaise gestion chronique, les quatre raffineries du Nigeria ne produisent que la moitié d'une capacité potentielle cumulée de 438,000 bpj.¹⁷ Ainsi, le Nigeria importe la majeure partie des produits pétroliers raffinés que consomme sa population. Les prix du pétrole et du kérosène sont subventionnés par le gouvernement. Les partisans de la subvention estiment que cela constitue

le seul bienfait tangible de la richesse pétrolière pour la plupart des Nigériens. Par ailleurs, la subvention et la faible réglementation du marché occasionnent de multiples dysfonctionnements et opportunités de corruption. Les distributeurs importent des produits raffinés au prix du marché international, puis les revendent sur le marché nigérian au prix subventionné. Une filiale de la NNPC rembourse la différence aux distributeurs. Ces paiements connaissent souvent des retards de plusieurs mois, incitant les sociétés à forcer les paiements du gouvernement.¹⁸ Cette subvention occasionne d'autres escroqueries rémunératrices. Il semblerait que les distributeurs recouvrent le remboursement de la subvention sur les produits importés ou les achètent à des raffineries nigérianes au prix subventionné. Puis, ils réimportent les mêmes produits afin d'obtenir le remboursement de la subvention une fois de plus ou les revendent à des prix bien plus élevés au marché noir ou à l'étranger.¹⁹

Corruption, recettes et perspectives d'avenir

La corruption, qu'elle soit pratiquée par les acteurs du secteur public ou facilitée par leur faiblesse, limite le potentiel de rentes de la filière pétrole du Nigeria en effectuant une mauvaise attribution des fonds et des contrats, récompensant l'inefficacité et permettant le détournement du pétrole. La corruption inhérente à l'industrie du pétrole nuit aussi à l'intérêt national en gonflant la richesse disponible par des moyens illicites. Ce problème ne peut néanmoins être envisagé ou abordé sans réflexion préalable. En effet, une filière pétrole parfaitement administrée ne permettra pas d'impulser le développement national si les revenus qui en découlent sont mal gérés ou perdus à cause de la corruption.

Il conviendrait d'exercer une surveillance de la gestion et de l'attribution des revenus pétroliers bien plus stricte. Le gouvernement et les sociétés affectent une partie des rentes pétrolières à la Commission de développement du delta du Niger (NDDC, acronyme en anglais) et au Fond de développement des technologies pétrolières (PTDF, acronyme en anglais). Or depuis quelques années, de graves accusations de fraude pèsent sur ces deux institutions. Le budget et les dépenses de la NNPC, qui collecte des recettes par le biais de certaines de ses filiales, ne sont que rarement soumis à des contrôles. Toutefois, au-delà de ces enjeux spécifiques, l'utilité des revenus pétroliers est tributaire des diverses pratiques de planification, de mise en œuvre et de contrôle du budget, préconisées par le gouvernement à l'échelle fédérale, étatique et locale.

La réduction de la corruption dans le secteur pétrolier et l'amélioration de la qualité des dépenses des recettes pétrolières demeurent des enjeux de taille. Le Nigeria revêt toutes les caractéristiques de l'« Etat rentier » : la logique de gouvernance prépondérante consiste à affecter les ressources et offrir les opportunités qui consolident le pouvoir des dirigeants. Sévissant depuis des décennies, ce système crée des réservoirs de richesse et d'influence dont la pérennité repose sur ces modes de distribution. Les réformes visant à favoriser le respect des procédures, la transparence et la surveillance mettent en péril ce mode de fonctionnement. La seconde Note de synthèse de cette série s'attachera à décrire les efforts fournis pour réformer la réglementation du secteur pétrolier en vigueur au Nigeria, les obstacles que les réformateurs devront relever, et le rôle des acteurs extérieurs dans la réussite de cette entreprise. ■

Lectures complémentaires en anglais

- Human Rights Watch (2007a) *Chop Fine: The Human Rights Impact of Local Government Corruption and Mismanagement in Rivers State, Nigeria*, New York, Human Rights Watch
- Human Rights Watch (2007b) *Criminal Politics: Violence, « Godfathers » and Corruption in Nigeria*, New York, Human Rights Watch
- Lewis, P (2007) *Growing Apart: Oil, Politics and Economic Change in Indonesia and Nigeria*, Ann Arbor, University of Michigan Press
- Nwokeji, G U (2007) *The Nigerian National Petroleum Corporation and the Development of the Nigerian Oil and Gas Industry: History, Strategies and Current Directions*, Houston, James A. Baker III Institute for Public Policy of Rice University
- Soares de Oliveira, R (2007) *Oil and Politics in the Gulf of Guinea*, London, Hurst & Company

Références

- ¹ Smith, D (2008) *A Culture of Corruption: Everyday Deception and Popular Discontent in Nigeria*, Princeton, Princeton University Press; Transparency International (2002-2008) « Corruption Perceptions Index » available at http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi Berlin
- ² World Bank (2008) « Nigeria Country Brief » <http://go.worldbank.org/FIIO240K0>, consulté le 27 décembre 08
- ³ Revenue Watch Institute (2008) « Nigeria Transparency Snapshot » <http://www.revenuwatch.org/our-work/countries/nigeria-transparency.php>, consulté le 28 décembre 08
- ⁴ Okonjo-Iweala, N and P Osafo-Kwaako (2007) *Nigeria's Economic Reforms: Progress and Challenges*, Washington DC, The Brookings Institution: 1-29 <http://www.brook.edu/views/papers/20070323okonjo-iweala.htm>
- ⁵ Budget Office of the Federation (2007) « 2008-2010 Medium Term Fiscal Strategy Paper » Ministère fédéral des Finances (Nigeria), <http://budgetoffice.gov.ng/PDF/2008-2010%20Fiscal%20Strategy%20Paper.pdf>
- ⁶ Chambre des représentants (2008) « Audiences publiques du Comité ad hoc sur l'investigation des activités et opérations de la NNPC, des ses filiales et de la DPR de 1999 à ce jour », 23-30 juillet 08, Abuja (l'auteur s'est rendu aux audiences); Nkwazema, S. (2008)
- ⁷ La NNPC est en train d'améliorer les procédures de passation de marchés publics en instaurant un portail électronique et une base de donnée : Nigerian Petroleum Exchange ou NiPeX. Il ne s'agit pas tant de réduire la corruption, mais plutôt d'améliorer l'efficacité des procédures contractuelles.
- ⁸ US District Court of Southern District of Texas (2008) *US v. Albert Jackson Stanley*. Plea Agreement.
- ⁹ Sansoni, S (2003) « Dirty Oil » in *Forbes*, <http://www.forbes.com>, consulté le 8 août 08
- ¹⁰ Office of the US Trade Representative (2006) *National Trade Estimate on Foreign Trade Barriers*, Washington DC
- ¹¹ Bloomberg (2007) « US Expands Bribery Probes, Targeting Nigeria and Kazakhstan » <http://www.bloomberg.com>, consulté le 23 décembre 08
- ¹² Oloja, M (2008) « Accountant-General lists points of corruption in govt » *The Guardian* Lagos 14 juillet 08
- ¹³ Ajumogobia, O (2008) « Keynote Address » KPMG Gulf of Guinea Conference, 5-6 février 08, Abuja
- ¹⁴ Gentile, C (2007) « Nigeria losing US\$ 14 billion a year in oil », *Energy Daily* 20 août 07, available at http://www.energy-daily.com/reports/Nigeria_losing_14_billion_a_year_in_oil_999.html
- ¹⁵ Huillery, J (2007) « Petrol-bunkering scandal rattles Nigeria » in *Mail & Guardian* London; Walker, A. (2008) « 'Blood oil' dripping from Nigeria » *BBC News* London 27 juillet 08
- ¹⁶ Amanze-Nwachuku, C (2008) « Oil Contracts- FG Sacks 'Bribe Case' Companies » *This Day* Lagos 25 avril 08 ; Bello, O (2008) « Political patronage dashes bid to reduce diesel price » *Business Day* Lagos 5 octobre 08 ; SaharaReporters (2008) « Crude Oil Lifting Contracts As Yar'adua's Cash Cow » <http://www.saharareporters.com>, consulté le 20 octobre 08
- ¹⁷ Energy Information Agency (2007) « Country Analysis Brief: Nigeria » <http://www.eia.doe.gov/emeu/cabs/Nigeria/Oil.html>, consulté le 18 novembre 08
- ¹⁸ Adeoye, Y (2008) « FG Owes Oil Markets N70 billion – Moman » *Vanguard* Lagos 9 décembre 08
- ¹⁹ Nuhu-Koko, A (2008) « Fuel Subsidy Scandal and the Impending Fuel Subsidy Removal » *Nigeria Energy Intelligence* 10 novembre 08